

BP AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

ALTERNANCE

LA FORMATION

- Les titulaires de ce diplôme se destinent à mener des chantiers de création ou d'entretien le plus souvent en équipe dont ils assurent également l'encadrement de proximité.
- Ils réalisent et font réaliser, à partir de directives précises, les travaux nécessaires. Ils sont responsables de l'exécution des consignes données et de la conformité, par rapport au cahier des charges des travaux demandés. Ils font preuve d'autonomie et de polyvalence dans l'exécution des tâches.



MODALITÉS

DURÉE DE FORMATION

2 ans

ÉVALUATION

Unités Capitalisables au cours du cycle de formation. L'ensemble des UC doivent être validées pour l'obtention du diplôme. Chaque UC a une durée de validité de 5 ans.

CONDITIONS D'ADMISSION

Avoir signé un contrat d'apprentissage et avoir suivi une seconde ou être titulaire d'un CAPA Travaux Paysagers ou d'un BPA Travaux d'Aménagements Paysagers. Une possibilité de dérogation est envisageable pour les autres parcours scolaires.

FINANCEMENT

Apprentissage : parcours financé par le Conseil Régional
Apprenti : avoir entre 16 et 30 ans

PROGRAMME

FORMATION PRATIQUE

UC Techniques

- Conduire un chantier de mise en place ou d'entretien des végétaux
- Conduire un chantier de mise en place ou d'entretien des infrastructures paysagères

UC Professionnelles

- Élaborer un projet professionnel dans le secteur paysager
- Présenter le fonctionnement d'une entreprise de travaux paysagers
- Communiquer dans une situation professionnelle
- Utiliser en situation professionnelle des connaissances et techniques relatives au végétal et au milieu
- Utiliser en situation professionnelle des connaissances et techniques relatives aux infrastructures paysagères
- Utiliser les matériels et équipements de l'entreprise

2 UCARE

- Modules propres à l'établissement élaborés conjointement et en fonction des besoins du monde professionnel

FORMATION THÉORIQUE

- Utiliser en situation professionnelle les connaissances et les techniques liées au traitement de l'information
- Situer les enjeux sociétaux et environnementaux des aménagements paysagers

DÉBOUCHÉS ET POURSUITES D'ÉTUDES

La finalité de ce diplôme est l'insertion professionnelle, mais les titulaires de ce diplôme peuvent cependant valoriser leur expérience et suivre éventuellement une formation complémentaire pour prétendre à des emplois plus spécialisés dans le secteur du paysage.

Une poursuite d'étude est en effet envisageable en Certificat de Spécialisation Construction Paysagère, Conduite d'Engins, Greenkeeper, Taille et Soins des Arbres, etc. Sous certaines conditions, l'intégration en BTSA Aménagement Paysager est possible.